

ROYAUME DU MAROC  
-----  
OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)  
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE  
-----



المملكة المغربية  
-----  
المكتب المغربي  
للملكية الصناعية والتجارية  
-----

## (12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :  
**MA 42278 B1**

(51) Cl. internationale :  
**A61K 9/19; A61K 35/74**

(43) Date de publication :  
**30.04.2019**

---

(21) N° Dépôt :  
**42278**

(22) Date de Dépôt :  
**13.07.2017**

(30) Données de Priorité :  
**13.07.2016 GB 201612190**

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:  
**PCT/GB2017/052076 13.07.2017**

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation:17742523.8

(71) Demandeur(s) :  
**4D PHARMA PLC, 5th floor 9 Bond Court Leeds, LS1 2JZ Leeds, LS1 2JZ (GB)**

(72) Inventeur(s) :  
**BERNALIER-DONADILLE, Annick ; CROUZET, Laureen ; HABOUZIT, Chloe**

(74) Mandataire :  
**SABA & Co, TMP**

---

(54) Titre : **COMPOSITIONS COMPRENANT UNE SOUCHES BACTÉRIENNE DE BLAUTIA HYDROGENOTROPHICA POUR L'UTILISATION POUR LE TRAITEMENT D'INFECTIONS BACTÉRIENNES DU TRACTUS GASTRO-INTESTINAL**

(57) Abrégé : L'invention concerne des compositions comprenant une ou plusieurs souches bactériennes pour traiter la prévention de la diarrhée et / ou de la constipation.

## Revendications

1. Composition comprenant une souche bactérienne du genre *Blautia hydrogenotrophica* ayant une séquence d'ARNr 16s qui est au moins 95 % identique à SEQ ID NO: 5, pour utilisation dans un procédé de réduction du taux d'*Enterobacteriaceae* pathogène dans le tractus gastro-intestinal.
- 10 2. Composition pour utilisation selon la revendication 1, dans laquelle l'*Enterobacteriaceae* est *E. coli*.
- 15 3. Composition pour utilisation selon la revendication 1 ou la revendication 2, la composition étant pour utilisation dans un procédé de réduction du taux d'*Enterobacteriaceae* dans le tractus gastro-intestinal dans le traitement ou la prévention de MII, la maladie de Crohn, la recto-colite hémorragique, la dyspepsie fonctionnelle, la diarrhée, la gastro-entérite, une infection des voies urinaires ou la méningite néonatale.
- 20 4. Composition pour utilisation selon la revendication 1 ou la revendication 2, la composition étant pour utilisation dans le traitement ou la prévention de la diarrhée, la gastro-entérite, une infection des voies urinaires ou la méningite néonatale.

5. Composition comprenant une souche bactérienne du genre *Blautia hydrogenotrophica* ayant une séquence d'ARNr 16s qui est au moins 95 % identique à SEQ ID NO: 5, pour utilisation dans le traitement d'infections causées par des *Enterobacteriaceae* pathogènes dans le tractus gastro-intestinal.

6. Composition pour utilisation selon la revendication 5, l'infection causée par une *Enterobacteriaceae* pathogène étant une infection par *E. coli*.

7. Composition pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la souche bactérienne a une séquence d'ARNr 16s qui est au moins 97 %, 98 %, 99 %, 99,5 % ou 99,9 % identique à SEQ ID NO: 5 ou qui a la séquence d'ARNr 16s de SEQ ID NO: 5.

8. Composition pour utilisation selon la revendication 1, la composition comprenant une souche bactérienne de l'espèce *Blautia hydrogenotrophica* ayant une séquence d'ARNr 16s qui est au moins 95 % identique à SEQ ID NO: 5, pour utilisation dans un procédé de réduction du taux d'*Enterobacteriaceae* dans le tractus gastro-intestinal chez un sujet diagnostiqué avec MII.

9. Composition pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, la composition étant pour administration orale.

10. Composition pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, la composition comprenant un ou plusieurs excipients ou véhicules pharmaceutiquement acceptables.

11. Composition pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans laquelle la souche bactérienne est lyophilisée.

12. Composition pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, la souche bactérienne étant viable.
- 5
13. Composition pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, la composition comprenant une souche unique.
- 10
14. Composition pour utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes, qui comprend la souche bactérienne de *Blautia hydrogenotrophica* en tant que partie d'un consortium microbien.
- 15
15. Produit alimentaire comprenant la composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, pour l'utilisation selon l'une quelconque des revendications précédentes.